



MAI 2014

# REMAUFENS INFOS

COMMUNE DE REMAUFENS



## Principales informations

Depuis décembre 2013, le Conseil communal a :

- Décidé d'attendre que l'adaptation de notre plan d'aménagement local soit réalisée pour entreprendre la révision du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.
- Pris acte de la nomination de Madame Caroline Meyer comme curatrice professionnelle au sein du service officiel du District assistée de Madame Pascale Baudin Andrey.
- Organisé le traditionnel apéritif pour le personnel ainsi que toutes les personnes actives dans une fonction communale.
- Pris connaissance des surcoûts annoncés pour les travaux de transformation des EMS du Châtelet à Attalens et de la Maison St-Joseph à Châtel-St-Denis.
- Cosigné avec d'autres Communes un courrier envoyé au Conseil d'Etat montrant notre intérêt à un développement éolien dans notre région.
- Mis à disposition nos locaux pour une conférence des Préfets du canton.
- Renoncé à reconduire pour 2014 l'accord avec le journal Le Messenger en vue d'une présentation de la Commune.
- Pris connaissance que, dans la planification des TPF, la gare de Remaufens devra être adaptée aux nouvelles réglementations.
- Décidé de ne pas entrer en matière suite à la demande de changement d'affectation de zone pour un projet de décharge DCMI-ME au lieu-dit « Derrey Rouvena ».
- Pris acte de la démission de Monsieur Ludovic Tâche du poste de préposé local de l'agriculture. Le Conseil communal remercie Monsieur Tâche pour son activité à ce poste et félicite Monsieur Julien Cottet qui a été nommé à ce poste. Le Conseil communal lui souhaite plein succès.
- Décidé de ne plus ouvrir la déchetterie communale le samedi après-midi durant l'horaire d'été. A titre d'essai, une benne est mise à disposition, à l'extérieur du site, afin de permettre la mise en décharge du gazon.
- Eté contacté par la commune de Châtel-St-Denis qui nous a présenté ses projets de rénovation de son adduction d'eau du côté de la Chapelle du Scex avec projet de turbinage. Nous sommes invités à réfléchir sur une éventuelle mise en commun des conduites de transport de nos eaux potables.
- Adjugé au bureau Ribl SA une pré-étude pour le remplacement de nos conduites d'adduction d'eau et la possibilité de turbinage en collaboration avec la commune de Châtel-St-Denis.
- Donné son accord de principe à la CORAT Riviera (organisation qui planifie les transports du Bus du Petit Prince) qui propose de revenir à la situation de 2012 avec un transport au lieu de deux et 10 courses par nuit au lieu de 14.



## Principales informations (suite)

- Adressé à la direction de l'instruction publique une demande d'ouverture pour une classe primaire supplémentaire dès la rentrée 2014-2015. Pris acte de sa décision d'autoriser cette ouverture à l'automne 2014.
- Pris acte de la démission pour retraite anticipée de Madame Annelise Nicolet après 35 ans d'activité en tant qu'enseignante infantine à Remaufens. Le Conseil communal, en associant toute la population, remercie Madame Nicolet pour l'engagement dont elle a fait preuve durant toutes ces années dans notre Commune.
- Pris acte de la démission pour départ à la retraite de Madame Liliane Genoud, maîtresse d'activités créatrices. Le Conseil communal, en associant toute la population, remercie chaleureusement Madame Genoud pour son engagement à la formation des enfants durant ses années d'activités dans notre cercle scolaire.
- Pris acte de la décision de Madame Carole Angéloz, inspectrice scolaire, de rompre le contrat de Monsieur Jean-Luc Dessibourg, enseignant 4-5H à 50 %, et de nommer Madame Diane Thévoz en remplacement. Le Conseil communal lui souhaite plein succès.
- Mis à disposition des parents des élèves actuellement scolarisés les documents relatifs à l'inscription de leurs enfants à l'accueil extrascolaire et organisé des portes ouvertes des locaux de l'AES.
- Décidé de ne pas entrer en matière pour signer des conventions avec des écoles maternelles. Notre Commune est liée par des conventions avec 5 crèches de la région ainsi que l'association d'accueil familial de jour du District.
- Signé une convention de passage pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau de la Commune de Châtel-St-Denis, sur le plat de Rathvel. Adjugé les travaux d'amenée d'eau potable au chalet d'alpage de Rathvel à l'entreprise F. Bossel à Grattavache.
- Adjugé les travaux pour l'adaptation de notre PAL à la nouvelle législation au bureau d'urbanisme Urbanplan à Fribourg.
- Accepté l'offre du Lions Club Veveyse qui a décidé d'offrir à chaque Commune du District un banc public en bois pour marquer ses 20 ans d'existence ainsi qu'un montant financier en faveur des écoles. Le banc sera posé sur la place de jeux du Montilier.
- Adjugé les travaux d'étude pour l'aménagement de cheminements piétons sur les Routes du Crage et Villageoise au bureau MGI Partenaires Ingénieurs Conseils SA.
- Loué notre salle polyvalente à la Fédération Fribourgeoise des sapeurs-pompiers pour son assemblée annuelle qui aura lieu le 13 mars 2015.
- Pris connaissance du dossier de délimitation des bassins versants dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les eaux. Le Conseil communal a précisé qu'une partie des eaux de Châtel-St-Denis se déverse dans le bassin de la Haute Broye.
- Donné son accord au Conseil paroissial pour réaliser l'assainissement des soubassements de l'église.

**Le Conseil communal vous invite d'ores et déjà à réserver la date suivante afin de fêter ensemble le 1'000<sup>ème</sup> habitant de notre Commune.**

1'000

**Dimanche 8 juin 2014 dès 10h30**



**De plus amples informations suivront dans le courant du mois de mai.**

## Information sur la qualité de l'eau potable de Mology



Dans le rapport d'analyse des prélèvements effectués le 12 février 2014, à différents endroits dans le réseau de distribution, tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau : 16.2 degrés français

Teneur en nitrate : 3 mg/l (valeur de tolérance max. 40)



## Comptes 2013

Les **comptes 2013** ont été examinés par FIDUSTAVIA SA. Ils ont été présentés à la Commission financière et **donnent le résultat suivant** :



Le **compte de fonctionnement** boucle avec un bénéfice de Fr. 2'648.63 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 65'522.—.

Le **compte des investissements** boucle avec des charges de Fr. 937'100.95 et des produits pour Fr. 139'020.10.

Le bilan dégage une fortune nette de Fr. 341'985.95 contre Fr. 339'337.32 au 31.12.2012.

## Programme de tir 2014

Suite à l'arrangement qui nous lie avec la Commune de Châtel-St-Denis, nous invitons les tireurs astreints de Remaufens à effectuer leurs **tirs obligatoires** au Stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

**Le vendredi 23 mai de 18 h 00 à 20 h00**

**Le vendredi 20 juin de 18 h 00 à 20 h 00**

**Le vendredi 29 août de 17 h 30 à 19 h 30**

Le tir en campagne aura lieu du vendredi 30 mai au dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014 à Châtel-St-Denis.

**Le tir de Commune Châtel-Remaufens se déroulera les mercredis 4 et 11 juin de 18 h 00 à 20 h 00.**

## Santé

### Subsides pour la réduction des primes d'assurance-maladie de base

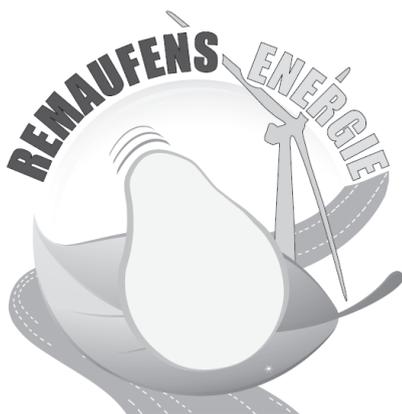
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la demande de réduction des primes doit être déposée directement auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS à Givisiez et non plus à l'administration communale.

La Caisse n'entrera pas en matière sur des demandes présentées après le 31 août 2014. Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée.



Le formulaire est disponible sur notre site internet et sur demande au bureau communal. La police d'assurance maladie 2014 doit être jointe au formulaire.

## Astuces énergétiques



Le saviez-vous ?

Un kilowattheure électrique, c'est...

- 100 heures d'écoute de la radio
- 10 heures d'écoute de chaîne stéréo
- 7 heures de TV
- 1 heure d'aspirateur
- 1 heure de repassage
- 70 tasses de café à la machine
- 4 repas chauds préparés
- 2 jours de consommation d'un réfrigérateur ou congélateur familial
- 5 kg de linge lavé à la machine
- 4 heures de travail sur l'ordinateur

Le "Chétson malin"

Sur internet :

Sur le site internet [www.energybox.ch](http://www.energybox.ch), un questionnaire en ligne permet d'évaluer de façon assez précise sa consommation d'électricité.

## Ecoles



La rentrée scolaire 2014-2015 est fixée au jeudi 28 août 2014 et les relâches d'automne auront lieu du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2014.

Le Conseil communal rappelle qu'il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route devant le bâtiment scolaire pour y déposer les enfants.



La police effectuera des contrôles

## Recrutement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 - CSPI CR

Si vous êtes né(e) jusqu'au 31 décembre 1996 et que vous souhaitez incorporer le corps des sapeurs-pompiers intercommunal et centre de renfort dans l'intérêt de la collectivité et participer à un service de secours de la région, vous pouvez vous inscrire, chez le commandant, Major Julien Rey, 079 557 04 31 jusqu'au vendredi 29 août 2014.



Plus d'informations sont disponibles sur notre site Internet [www.remaufens.ch](http://www.remaufens.ch) ou sur [www.pompiers-chatel.ch](http://www.pompiers-chatel.ch)

## Pass'Sports été 2014

Les Pass'Sports été 2014 peuvent être retirés gratuitement auprès de l'Administration communale. Vous pourrez ainsi découvrir des activités physiques et de mobilité douce en Glâne et en Veveyse.

Vous pouvez aussi l'imprimer via [www.communes-en-mouvement.ch](http://www.communes-en-mouvement.ch)



## Accueil extrascolaire

### Horaires pour la rentrée 2014-2015

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 06h45 - 08h15			FERME		
Alternance 08h15 - 11h30	FERME	FERME	FERME		FERME
Midi 11h30 - 13h15			FERME		
Alternance 13h15-15h30		FERME	FERME	FERME	
Soir 15h30 - 18h30			FERME		
Devoirs surveillés 16h00 - 17h00	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME

Les inscriptions sont encore possibles au moyen du bulletin disponible sur notre site internet, à l'Administration communale ou directement auprès de l'AES.

Vous trouverez les tarifs, le règlement et toutes les informations nécessaires sur notre site internet.



## Objets trouvés

Le canton de Fribourg vient de mettre en place une plateforme pour la perte d'objets. Vous pouvez consulter le site ci-dessous :

[www.easyfind.ch](http://www.easyfind.ch)

Objet trouvé



Pour plus d'informations, merci de contacter l'Administration communale.

## Eaux usées

Le rôle d'une station d'épuration est de retirer les matières organiques, les déchets, les huiles et les matières sableuses contenues dans les eaux usées, ainsi que de dégrader les souillures d'origine naturelle et synthétique, avant de pouvoir être rejetées dans un cours d'eau. Tout ce qui coule de nos éviers, douches et WC devra être traité à la station d'épuration.

**Les WC ne doivent donc pas servir de poubelle. Les déchets, tels que restes de nourriture, litière pour petits animaux, coton-tiges, serviettes hygiéniques... ne doivent pas être jetés dans les toilettes car il bouchent les canalisations.**



Il en va de même pour les huiles de friture, anciens médicaments, produits de bricolage... qui perturbent l'épuration et doivent être ramenés à des points de collecte.

## Déchetterie



Nous vous rappelons que tous les emballages alimentaires ainsi que les bouteilles en plastique (shampooing, produits de nettoyages, etc...) doivent être éliminés dans les sacs à ordures ménagères et qu'ils ne peuvent pas être déposés à la déchetterie.

Tous les sacs à ordures, munis d'une vignette correspondant à leur contenance, doivent être déposés dans les containers communaux à disposition à différents endroits du village.



La liste complète des déchets acceptés lors du ramassage hebdomadaire se trouve sur notre site Internet [www.remaufens.ch](http://www.remaufens.ch) - Vie Locale - Voirie / Déchets.

**Horaires d'ouverture :**

**ÉTÉ du 15 avril au 15 octobre :**

**Mercredi de 13 H 30 à 15 H 00**

**et de 19 H 00 à 20 H 00**

**Samedi de 10 H 00 à 12 H 00**

Le samedi après-midi, une benne est à disposition devant la déchetterie pour le gazon uniquement.



## Secrétariat communal

Route Villageoise 53

Tél. 021 948 80 84

[administration@remaufens.ch](mailto:administration@remaufens.ch)

[www.remaufens.ch](http://www.remaufens.ch)

**Horaires d'ouverture :**

**Mardi de 13 H 00 à 17 H 00**

**Mercredi de 17 H 00 à 18 H 30**

**Vendredi de 13 H 00 à 17 H 00**